



CH-BIO-038

CERTIFICAT

N° 10204-08

ProCert AG atteste que les catégories de produits de l'entreprise

Groupe Minoteries SA, Moulins de Granges

Route des Moulins 31, 1523 Granges-Marnand

mentionnées ci-après remplissent les exigences de l'ordonnance sur l'agriculture biologique** suisse :

céréales
produits de minoterie
oléagineux

Validité du certificat: 31 décembre 2025*

Décision de certification: Berne, le 25 mars 2024



ProCert AG - Organisme certificateur

Raphael Sermet
Directeur du programme

Martin Widmer
Membre de la commission de certification



Sur la base de la certification, les produits ou groupes de produits certifiés peuvent être commercialisés comme produits biologiques. Les produits certifiés sont spécifiés sous www.procert.ch, 'Certificats'.

ID-Certificat: 110461

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre officiel de ProCert (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.

** Ce certificat répond aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (RS 910.18).